

LE 12 AVRIL 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le douzième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux (2022-04-12), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire monsieur René Beaugard.
La directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beaugard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beaugard, messieurs Christian Marois, François Lamoureux, ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur

Public : Trois (3) personnes assistent à la séance du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la greffière de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-04-066

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Le maire monsieur René Beaugard ouvre la séance à 20 h 10.

2022-04-067

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la greffière leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance

2- ORDRE DU JOUR, PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption des procès-verbaux du 8 mars et du 26 mars 2022

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Mars 2022

5.2 Autorisation des comptes à payer – Avril 2022

5.3 Dépôt des états financiers 2021 et rapport du vérificateur

6- ADMINISTRATION

6.1 Coop Au cœur du village – Suivi

6.2 Nomination du vérificateur – Audit de fin d'exercice financier 2022

6.3 CPE – Remboursement d'une partie des coûts d'amélioration de l'ancienne mairie

6.4 Commission municipale du Québec – Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers au MAMH

6.5 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

6.6 Adoption du Règlement no. 570-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

- 6.7 Autorisation de la signature d'une entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des règlements de zonage des municipalités membres – Période 2022 à 2025
- 6.8 Semaine de la santé mentale de l'ACSM – Proclamation municipale
- 6.9 Oasis Santé Mentale – 31^e édition du Brunch bénéfice
- 6.10 Semaine des bénévoles – marque de reconnaissance

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Greffière-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie et Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Offres de service #2022-01 – Location de niveleuse avec opérateur
- 8.2 Offres de service #2022-02 – Déneigement des chemins avec fourniture et épandage des abrasifs ainsi que l'entretien d'hiver des rangs, rues, chemins pour une durée de trois (3) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et/ou pour une durée de cinq (5) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027
- 8.3 Appel d'offres #2022-03 – Abat-poussière 2022
- 8.4 Petite Aventure de Vélo Québec - Autorisation de passage, le samedi 2 juillet 2022
- 8.5 Excavation L.G. – Demande de location d'un terrain commercial

9- URBANISME

- 9.1 Gestim inc. – Nomination d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement attitré à la municipalité
- 9.2 Skate park - Mandat à l'entrepreneur pour la préparation du terrain

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-04-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

2022-04-069

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Communiqué : Il y a 40 ans, la MRC de La Haute-Yamaska voyait le jour.
- 4.2 Le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure accorde une aide financière jusqu'à concurrence de 70 332\$ pour un projet intitulé « aménagement d'une surface multifonctionnelle ».
- 4.3 Communiqué : La MRC de La Haute-Yamaska octroie 10 000\$ à l'organisme SER Y pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.
- 4.4 Le MTQ dépose une carte des investissements routiers à l'intérieur de la MRC de La Haute-Yamaska pour 2022-2024.
- 4.5 La MRC de La Haute-Yamaska est désormais desservie par le service régional de l'ARTERRE.
- 4.6 Le festival L'Underground dépose une demande de commandite.
- 4.7 Le MTQ informe des travaux de réfection de la chaussée sur la route 243 entre Warden et Saint-Joachim-de-Shefford débutant vers le 9 mai 2020

2022-04-070

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – DU 9 MARS AU 12 AVRIL 2022

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 9 mars au 12 avril 2022 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DUMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière daté du 12 avril 2022, sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 9 mars au 12 avril 2022.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2022-04-071

AUTORISATION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2022

Soumis au conseil : Liste des comptes d'avril 2022

SUR PROPOSITION de François Lamoureux
DUMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de mars 2022		
Dépôt #2200048 au dépôt #2200070		13 146.23\$

Comptes à payer pour avril 2022 :		
Chèque #2200074 au chèque #2200100	183 626.14\$	
Paiement par internet	10 248.42\$	
Comptes à payer pour avril 2022		193 874.56\$

QUE la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2022-04-072

DÉPÔT AU CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Document soumis: Conformément à la loi, la greffière-trésorière dépose au conseil les états financiers au 31 décembre 2021, ainsi que le rapport du vérificateur. Copie du document a été remise à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE Monsieur Danny Coderre, M. Sc., CPA auditeur, CA de la firme FBL, présente son rapport aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE ce conseil est satisfait des explications fournies par le vérificateur ;

ATTENDU QUE les états financiers représentent fidèlement les opérations effectuées durant l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois
DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les états financiers sont déposés conformément à la Loi et qu'ils représentent fidèlement les opérations autorisées et effectuées durant l'année 2021.
QUE le Rapport du vérificateur est déposé à la suite de la vérification comptable des livres de la municipalité.
QUE ce conseil accepte les États financiers et le Rapport du vérificateur tel que déposé.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Rapport verbale de madame Johanne Desabrais mentionnant la baisse des ventes.

2022-04-073 **NOMINATION DU VÉRIFICATEUR – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2022**
Soumis au conseil: Offre de service déposée par monsieur Danny Coderre, M. Sc., CPA auditeur, CA, de la firme FBL comptables agréés, pour un mandat d'audit des états financiers pour l'année 2022.
SUR PROPOSITION de François Lamoureux
DŪMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :
QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme FBL comptables agréés, représentée par monsieur Danny Coderre, M. Sc, CPA auditeur, CA, pour effectuer un mandat d'audit des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2022.
QUE ces services de vérification pour 2022 seront payés suivant la lettre datée du 12 avril 2022 au prix de 8 300\$ plus les taxes applicables.
QUE les autres mandats seront facturés, si nécessaire, au taux horaire de chaque intervenant, plus les taxes applicables.

2022-04-074 **CPE – REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES COÛTS D'AMÉLIORATION DE L'ANCIENNE MAIRIE**
ATTENDU QUE la municipalité à louer l'ancienne mairie au CPE Rayons de soleil en attendant que leur nouvel édifice soit complété et cela dans le but de répondre plus rapidement au besoin de nos jeunes familles;
ATTENDU QUE le CPE Rayons de soleil a effectué des travaux de réaménagement à l'immeuble afin de répondre aux exigences des garderies;
ATTENDU QUE le CPE Rayons de soleil a obtenu une subvention du ministère de la Famille et que malgré cela, les travaux ont largement dépassé le budget prévu;
SUR PROPOSITION de Pierre Daigle
DŪMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :
QUE ce conseil accepte de rembourser au CPE Rayons de soleil la moitié du dépassement de coût non subventionné pour le réaménagement de l'immeuble situé au 567, 1^{er} Rang Ouest (ancienne mairie), représentant un montant de 16 000\$.

2022-04-075 **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS AU MAMH**
Document soumis : Rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission Municipale du Québec de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.
ATTENDU QUE la Commission Municipale du Québec a déposé le rapport de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers ;
ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a transmis aux membres du conseil municipal, le 15 mars 2022, la lettre de Madame Nancy Klein, vice-présidente à la vérification ainsi que le rapport portant sur la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce rapport avant sa publication ;
SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau
DŪMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission Municipale du Québec, de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, est déposé à cette séance ordinaire et que la direction générale adhère aux recommandations formulées dans ce rapport.

2022-04-076

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la FQM) a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

ATTENDU QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

ATTENDU QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

ATTENDU QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 518-2012, 536-2016 ET 550-2018

ATTENDU QU'un avis de motion, accompagné du dépôt du projet de règlement, a été donné à la séance ordinaire du 8 mars 2022 ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le règlement no. 570-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les règlements no. 518-2012, 536-2016 et 550-2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2022
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD
ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 518-2012, 536-2016 ET 550-2018

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 8 mars 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 8 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 7 avril 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 29 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

À CES CAUSES, IL A ÉTÉ ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD ET LEDIT CONSEIL ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

ARTICLE 3 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Sheffield, joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 4 : PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation de la directrice générale et greffière-trésorière.

ARTICLE 5 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 518-2012 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 13 novembre 2012 et ses amendements, soit les règlements numéro 536-2016 et 550-2018.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et greffière-trésorière

René Beauregard
Maire

2022-04-078

AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES – PÉRIODE 2022 À 2025

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, en 2012, un premier Plan directeur de l'eau [ci-après « PDE »] qui prévoit l'application de la réglementation en matière de protection des rives, au moyen d'un programme d'inspection mis en place cette même année;

ATTENDU QUE la MRC a adopté un deuxième PDE couvrant la période 2017-2021, dont le plan d'action a permis la poursuite du programme d'inspection des bandes riveraines;

ATTENDU QUE la MRC et les Municipalités membres ont conclu le 4 mai 2017 une entente de fourniture de service d'inspection par la MRC concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des règlements de zonage des municipalités membres;

ATTENDU QUE cette entente d'une durée de 4 ans est venue à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU l'adoption d'un plan d'action transitoire pour 2022 du PDE, lequel prévoit la poursuite du service d'inspection régional des bandes riveraines;

ATTENDU les travaux d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE le PDE prévoit un contrôle et un suivi essentiels quant aux activités exercées dans les bandes riveraines, de telle sorte que les parties ont convenu que les inspecteurs de la MRC peuvent continuer, au fur et à mesure de leur entrée en vigueur, de faire appliquer les dispositions relatives à leur protection qui seront intégrées dans les nouveaux règlements de zonage des différentes municipalités membres;

ATTENDU QUE le pouvoir d’inspection doit comprendre également le droit de visite ainsi que le pouvoir d’émettre des avis et des constats d’infraction en cas de non-respect des dispositions visées;

ATTENDU QUE la MRC a créé, par sa résolution numéro 2007-11-396, un Fonds vert pour pourvoir à des dépenses à caractère environnemental, dont l’élaboration du PDE et sa mise en œuvre;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités membres ont convenu de conclure une entente de fourniture de services, conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal*;

ATTENDU QU’il y a lieu d’autoriser la signature de cette entente, de procéder et confirmer certaines nominations;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford autorise la signature par son maire, monsieur René Beauregard, et sa directrice générale madame France Lagrandeur, l’Entente de fourniture d’un service d’inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour la période 2022 à 2025 dont copie est jointe à la présente;

QU’à compter de la date de sa prise d’effet :

- a. **QUE** la Municipalité désigne tous les membres du service d’inspection de la MRC en poste à titre de fonctionnaires autorisés pour l’application des dispositions de son nouveau règlement de zonage visées par l’entente;
- b. **QUE** les membres des services d’inspection de la MRC sont autorisés à émettre des avis d’infraction ainsi que des constats d’infraction conformément aux règles prévues aux règlements de zonage;
- c. **QUE** la Municipalité confirme que ces constats seront émis au nom de la Municipalité qui agit comme poursuivante.

2022-04-079

SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L’ACSM – PROCLAMATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;
ATTENDU QUE l’Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l’événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l’importance de l’empathie;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l’épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU’il est d’intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité

QUE la municipalité proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d’outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l’empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

2022-04-080

OASIS SANTÉ MENTALE – 31^E ÉDITION DU BRUNCH BÉNÉFICE

Soumis au conseil : Invitation à participer au brunch-bénéfice d’Oasis santé mentale Granby et région, le 15 mai 2022, au Zoo de Granby.

**SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**
QUE ce conseil accepte d'acheter deux (2) billets pour le brunch-bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région pour un montant de 100\$ chacun et mandate monsieur le maire René Beauregard pour représenter la municipalité

2022-04-081

SEMAINE DES BÉNÉVOLES – MARQUE DE RECONNAISSANCE

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole a lieu du 24 au 30 avril 2022 ;
ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance du bénévolat et désire souligner l'implication de plusieurs personnes dans différentes activités de la municipalité durant l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil désire transmettre une lettre de remerciement à chacun des bénévoles, incluant un certificat cadeau d'une valeur de 25\$, comme marque de reconnaissance envers leur implication dans les organismes de la municipalité.

QUE ce certificat cadeau est applicable sur les produits en vente au dépanneur de la Coop Au cœur du village, à l'exclusion de l'essence.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Dossier no 434047. Décision de la CPTAQ dans le dossier de David Skinner La Commission autorise l'aliénation d'une superficie approximative de 14,75 hectares, correspondant à une partie du lot 3 988 071 du cadastre du Québec, en faveur de Ferme J.G.M. inc. possédant le lot contigu.

- Suite à la formation *Éthique et déontologie en matière municipale* : En vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tel que modifié par le projet de loi 49, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport au conseil que tous les élus municipaux ont suivi la formation, le samedi 26 mars 2022 à la salle Esperanza.

INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois de mars.

PROTECTION INCENDIE

Dépôt du rapport du service d'incendie de mars 2022

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du bulletin d'information policière du 22 février au 8 mars 2022

Dépôt du bulletin d'information policière du 8 au 22 mars 2022

Dépôt du bulletin d'information policière du 23 au 4 avril 2022

2022-04-082

OFFRES DE SERVICE #2022-01 – LOCATION DE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR QUALIFIÉ

Soumis au conseil : Rapport daté du 5 avril 2022 sur le résultat des offres de prix pour le nivelage de chemins.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de *Excavation L. G. inc.*, représentant un contrat pour une durée d'un (1) an, soit pour 2022, pour les travaux de nivelage de chemins, comprenant la location de machinerie avec opérateur qualifié, au taux de

- **125.00\$/l'heure** pour l'année 2022, plus les taxes applicables.

QUE ce montant à l'heure soit facturé à la municipalité à partir du moment où la machinerie est rendue sur place dans le chemin, rue, rang concerné et qu'elle débute ses opérations.
QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer le contrat donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

2022-04-083

OFFRES DE SERVICE #2022-02 – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS AVEC FOURNITURE ET ÉPANDAGE DES ABRASIFS AINSI QUE L'ENTRETIEN D'HIVER DES RANGS, RUES, CHEMINS POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS SOIT LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 ET/OU POUR UNE DURÉE DE CINQ (5) ANS SOIT LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027

Soumis au conseil : La directrice générale et greffière-trésorière a remis aux membres du conseil le rapport du résultat des offres de prix reçues et ouvertes le 5 avril 2022 à 10 heures concernant les travaux de déneigement avec fourniture et épandage des abrasifs, ainsi que l'entretien d'hiver des rangs, rues, chemins, **pour trois (3) ans ou pour cinq (5) ans.**

ATTENQU QUE la municipalité a demandé des offres de prix par voie de soumissions publiques sur SEAO, pour les travaux de déneigement, avec fourniture et épandage des abrasifs, ainsi que l'entretien d'hiver des rangs, rues, chemins, pour trois (3) ans ou pour cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE ce conseil se réserve le privilège de choisir, selon les résultats obtenus, d'accorder le contrat selon l'option d'une durée de trois (3) ans ou pour une durée de cinq (5) ans ;

ATTENDU QU'il y a eu qu'un seul soumissionnaire et qu'il est conforme au devis d'appel d'offres;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte la soumission conforme au cahier des Charges de Transport J.P.D. Choquette inc. pour les travaux de déneigement, avec fourniture et épandage des abrasifs, ainsi que l'entretien d'hiver des rangs, rues, chemins, pour une durée de cinq (5) ans, soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 aux prix suivants :

- 3 843\$ du kilomètre plus les taxes applicables, pour la saison 2022-2023;
- 3 843\$ du kilomètre plus les taxes applicables, pour la saison 2023-2024;
- 3 843\$ du kilomètre plus les taxes applicables, pour la saison 2024-2025;
- 3 943\$ du kilomètre plus les taxes applicables, pour la saison 2025-2026;
- 4 043\$ du kilomètre plus les taxes applicables, pour la saison 2026-2027;

pour une longueur de chemins à entretenir de 77.702 kilomètres.

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

2022-04-084

APPEL D'OFFRES #2022-03 – ABAT-POUSSIÈRE 2022

Document soumis: Projet d'Appel d'offres #2022-03 pour abat-poussière, en date d'avril 2022.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte le cahier d'Appel d'offres #2022-03 pour abat-poussière tel que préparé afin d'obtenir des prix sur invitation.

QUE ce conseil mandate la directrice générale pour transmettre les invitations aux entreprises spécialisées dans ce domaine.

QUE ce conseil demande des prix basés sur une quantité approximative de CENT CINQUANTE MILLE (150 000) LITRES de CHLORURE DE CALCIUM 35% ET/OU MAGNÉSIUM LIQUIDE EN SOLUTION 35%.

QUE la quantité nécessaire peut excéder ou être moindre que la quantité prévue.

QUE les entreprises invitées doivent fournir une garantie de soumission au montant de 1 000\$ et une garantie d'exécution au montant de 5 000\$.

QUE ce conseil nomme la directrice générale, madame France Lagrandeur, comme personne responsable pour fournir toutes informations concernant le présent appel d'offres et tout soumissionnaire doit s'adresser à cette seule responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres, conformément au règlement portant sur la gestion contractuelle de la municipalité.

QUE les offres de prix seront reçues jusqu'au mardi 3 mai 2022 à 10 heures et ouvertes le même jour après l'heure de clôture.

QUE le rapport d'ouverture des soumissions soit déposé au conseil qui en prendra connaissance à une séance ultérieure.

2022-04-085

PETITE AVENTURE DE VÉLO QUÉBEC - AUTORISATION DE PASSAGE, LE SAMEDI 2 JUILLET 2022

Soumis au conseil : Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford par Vélo Québec événements.

ATTENDU QUE Vélo Québec événements dans le cadre de la *Petite aventure* organise une randonnée cyclotouristique, sur un parcours en boucle à partir de la ville de Cowansville et à travers les municipalités de Granby, Roxton Pond, Saint-Joachim-de-Shefford, Bromont et Shefford ;

ATTENDU QUE dans les trajets proposés, les participants devront passer sur le territoire de la municipalité le samedi 2 juillet prochain ;

ATTENDU QUE ce sont 1500 cyclistes, incluant environ 550 enfants qui sillonneront certains de nos chemins et qu'une autorisation est demandée à la municipalité pour cet événement ;

ATTENDU QUE les cyclistes traverseront la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, lors du parcours de 50 km en passant par le Chemin Brosseau et la piste cyclable La Campagnarde;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la *Petite aventure* à traverser la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford par le chemin Brosseau et la piste cyclable La Campagnarde (Route verte 4) lors de la journée du 2 juillet 2022, sous escorte policière.

2022-04-086

EXCAVATION L.G. – DEMANDE DE LOCATION D'UN TERRAIN COMMERCIAL

Soumis au conseil : Lettre de monsieur Alexandre Gagné d'Excavation L.G. inc.

ATTENDU QUE Excavation L.G. inc. demande la possibilité de louer une partie du terrain commercial situé sur la rue de la Camerise pour une période d'un an ou de trois ans, afin d'y exercer de l'entreposage de matériaux, soit une quantité d'environ 300 tonnes, du 15 avril au 15 août ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de louer à Excavation L.G. inc., représenté par monsieur Alexandre Gagné, une partie de son lot 3 987 862 du cadastre du Québec, pour un montant mensuel de 300\$ du 15 avril au 15 août, pour les fins d'entreposage de matériaux.

QUE cette entente de location soit applicable pour un an, soit pour 2022.

2022-04-087

GESTIM INC. – NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ATTITRÉ À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE par la résolution 2022-01E-022 le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement a été comblé par monsieur Vincent Cameron-Trudel de la firme de professionnels GESTIM pour une période de 6 mois;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Cameron-Trudel quitte la firme GESTIM ;

SUR PROPOSITION par Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil délègue Monsieur Alexandre Souillat comme inspecteur en bâtiment et en environnement attitré à la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford selon les mêmes taux et les mêmes services offerts inscrit dans l'offre de service GESTIM 2022-INSP-714.

QUE Monsieur Alexandre Thibault agira comme inspecteur remplaçant pour parer à une urgence, une période de vacances, un congé de maladie, etc.

QUE le mandat débute dans la semaine du 18 avril 2022, et se terminera le ou vers le mois de juillet 2022.

2022-04-088

SKATE PARK - MANDAT À L'ENTREPRENEUR POUR LA PRÉPARATION DU TERRAIN

ATTENDU QUE ce conseil a le projet d'installer une aire de planches à roulettes;

ATTENDU QUE Tessier Récréo-Park inc. a soumis une offre de prix pour la préparation du terrain pour l'aménagement d'une aire de planches à roulettes (skatepark) ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de prix de Tessier Récréo-Park inc., pour la préparation du terrain en prévision de l'aménagement de l'aire de planches à roulettes (skatepark).

QUE ces travaux seront réalisés, dès que possible, pour un montant de 34 991.79\$ plus taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2022-04-089

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 21 h 05.

France Lagrandeur
Directrice générale
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».